

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de prestation des formations dispensées par DELSOL Avocats pour ses clients.

Article 2 : Inscription

La réservation de la formation ne sera effective qu'à réception de la convention, dûment complétée et signée, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la réservation ne pourra être maintenue. Ce document est adressé par DELSOL Avocats après accord sur la nature et la date de la session. Les convocations, programme de formation, plan d'accès, sont adressés par mail au commanditaire de la formation. DELSOL Avocats ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation, du programme de formation ou du plan d'accès. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

Article 3 : Prérequis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le contenu de formation ou en annexe. Le client s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

Article 4 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors de certaines sessions de formation est la propriété de DELSOL Avocats et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage autre qu'exclusivement interne de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon.

Article 5 : Conditions financières

Les tarifs de DELSOL Avocats sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les pauses sont incluses dans le coût de

la formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, sauf si cela est stipulé dans le programme de formation. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjour, ...) sont en sus. En cas de session personnalisée, le temps de préparation fera l'objet d'une facturation complémentaire spécifique. Un support standard peut être remis en formation, des supports personnalisés peuvent être réalisés sur devis.

Article 6 : Formation sur site client

En cas de formation dispensée sur site client, il est possible que :

- le tarif jour soit majoré (devis),
- le temps de préparation fasse l'objet d'une facturation complémentaire spécifique,
- le client s'engage à respecter les prérequis communiqués par DELSOL Avocats et doit tester en amont les accès à l'application depuis la salle de formation. Si la formation n'a pu être dispensée en raison du non-respect des prérequis, l'intégralité de la formation et les frais annexes seront dus.

Article 7 : Facturation / Règlement

La facturation est effectuée après chaque session ou à la fin de la formation. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. La facture éditée tient lieu de convention de formation simplifiée. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement à réception de la facture. Toute somme due et non réglée au terme d'un délai de trente (30) jours, portera intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard. Les frais de recouvrement que devrait exposer DELSOL Avocats seront à la charge du client. DELSOL Avocats ne pratique pas la subrogation OPCO.

Article 8 : Annulation

1. Annulation par le client : En cas d'annulation tardive par le client, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - a. annulation ou report intervenant 3 jours calendaires avant le début du stage : les frais de participation au stage seront intégralement facturés,
 - b. annulation ou report intervenant entre 4 et 10 jours calendaires avant le début du stage : les frais de participation au stage seront facturés à hauteur 50%.
2. Annulation par DELSOL Avocats :

DELSOL Avocats se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...). DELSOL Avocats organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité des personnes inscrites de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, DELSOL Avocats proposera une formation équivalente ou remboursera, à la demande des personnes inscrites, les frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre dédommagement. En cas de session interentreprises notamment, DELSOL Avocats se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

Article 9 : Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

Article 10 : Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur affiché dans chaque salle dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

Article 11 : Responsabilité

DELSOL Avocats exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de DELSOL Avocats serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de ladite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées au domaine de formation de DELSOL Avocats, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

Article 12 : Conservation de données informatiques et libertés

DELSOL Avocats informe les participants qu'elle conservera les données à caractère professionnel qu'ils lui transmettent à des fins de gestion interne et en vue de leur transmettre des informations sur la formation qu'ils ont suivie et de les informer sur les différentes manifestations susceptibles de les intéresser dans le cadre de leur vie professionnelle. Ils disposent toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données qu'ils peuvent exercer à l'adresse indiquée en en tête des présentes.

Article 13 : Litige

La loi applicable est la loi française. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de LYON.